



*La ministre de la Santé, qui n'est jamais à court de mauvaises nouvelles, a concocté un projet de loi intitulé « Hôpitaux, Santé et territoires ».*

*Les réformes se succèdent sans remédier aux problèmes des hôpitaux car ce n'est pas le but, mais de les mettre dans une telle situation financière, qu'il ne restera plus qu'à les privatiser !*

## **Hôpital, santé et territoires ou Clients, insécurité et voies de garage**

Ce projet a pour vocation l'organisation des hôpitaux publics et privés afin de les engager vers la privatisation.

La création de communautés hospitalière de territoire qui sont des grands pôles appliqués aux hôpitaux amènera à la suppression de milliers d'emplois.

Dans la pratique, il s'agit de regrouper plusieurs établissements publics voire privés pour mutualiser les services supports, logistiques et stratégiques (les directions, les administrations) et médico-techniques (laboratoires, pharmacies)

### **Ce qui va changer pour vous**

Le recrutement et la gestion des personnels seront de la compétence de la communauté qui pourra affecter les agents sans les consulter.

Les agents pourraient travailler d'un établissement à l'autre en fonction des besoins. Dans le cas de suppression d'emploi, une mobilité sera instituée. Pendant deux ans, l'agent en recherche d'affectation pourra avoir une formation pour un changement d'orientation professionnelle ou aussi amené à accomplir des missions temporaires dans son établissement d'origine ou au sein de la communauté de territoire. Au bout de trois refus de postes, il sera placé en disponibilité d'office.

A terme, la notion même du statut serait remise en cause pour les nouvelles embauches.

### **Quelques mots pour les directeurs**

Le recrutement des directeurs se fera en qualité de contractuel de droit public, ce qui sous entend que leur rémunération sera soumise aux résultats de l'activité de leur établissement. Ils pourraient venir du privé et être des médecins.

Entre l'éthique et le porte feuille, il faudra choisir.

L'exemple de la dernière directrice générale, venue fermer les longs séjours pour les ouvrir dans le privé en est l'illustration.

Le comité exécutif sera remplacé par un directoire avec la même composition paritaire entre directeurs et médecins mais avec des compétences élargies. Tous les pouvoirs seront dans leurs mains, plus besoin du conseil d'administration.

### **En cas faillite d'un établissement public :**

Les Agences Régionales d'Hospitalisation deviendront des Agences Régionales de Santé avec DASS.

Le directeur de l'Agence Régionale de Santé :

- retirera l'accréditation de l'établissement et redistribuera au public ou au privé les missions ;
- reclassera les agents
- vendra les actifs et réglera les créanciers
- prononcera la dissolution de l'hôpital public !

**GREVE et MANIFESTATION**  
**le 2 Octobre 2008**  
**devant l'AP-HP**  
**10 h**  
**Avenue Victoria**

Syndicat des personnels de l'AP-HP – Hôpital Paul Brousse – Pav J.J. Rousseau – 12-14 av P.V. Couturier

94804 Villejuif Cedex – Tél : 01 45 59 35 01 – Fax : 01 45 59 38 02

E-mail : [syndicat@sudaphp.org](mailto:syndicat@sudaphp.org) – Site : [www.sudaphp.org](http://www.sudaphp.org)

Membre de l'Union syndicale Solidaires



## ADIEU HÔPITAUX PUBLICS

Le conseil d'administration sera transformé en conseil de surveillance, il n'aura plus de compétence en matière de budgétaire ni sur la politique d'investissement. Les élus du personnel qui siégeront dans cette instance seront désignés au sein des CTLE et plus par les organisations syndicales les plus représentatives.

Les élus locaux n'auront plus leur mot à dire sur la prise en charge sanitaire de la population



Les pharmacies à usage intérieur, ainsi que les établissements pharmaceutiques pourront sous traiter leurs préparations médicamenteuses (chimiothérapie, nutrition) à des prestataires extérieurs. **Encore plus de profits pour les laboratoires !**

Pour la formation continue, les écoles de préparateurs en pharmacie et les écoles de cadres de santé seront transférées à la région. Les frais d'inscription des IFSI seront régionalisés avec un plafond fixé par le ministère pour éviter une augmentation trop importante !

Ce projet constitue l'aboutissement vers la fin des établissements publics, qui seront dorénavant géré comme les établissements privés avec un personnel rendu corvéable et interchangeable. Prochaine étape : la disparition du statut du personnel. Ainsi, plus de fonctionnaires, plus de service public et à vos cartes bleues !

L'AP-HP Bon élève a déjà prévu le regroupement des hôpitaux en 13 établissements. Après la mobilité au sein des pôles, on nous annonce la mutualisation entre hôpitaux !

C'est la disparition de milliers d'emplois qui est prévue. Le directeur général nous annonce un plan d'économie de 300 millions pour combler les déficits artificiellement créés par la tarification à l'activité

Comme d'habitude c'est le personnel qui trinque !

Nous appelons l'ensemble des personnels à résister au projet du directeur général et à se mobiliser à partir du 2 Octobre 2008 dans tous les établissements.

Des intersyndicales et des Assemblées Générales doivent se réunir pour décider ensemble d'un mouvement de grève reconductible fort pour défendre

- Nos conditions de travail
- Notre outil de travail
- Notre statut

**Seule la mobilisation forte de tous les établissements permettra de stopper ces projets de casse de nos hôpitaux et de nos statuts !**